

Décision

Générale

colonial

Décision n° 105-413-1931 Congé.

n° 105-413-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1931

Numéro JO
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro
30 avril 1931

TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de sept mois, à passer en France, est accordé à M. Gaillardon (Marc-Jean-Charles), contrôleur des douanes, qui comptera, le 19 mai 1931, deux ans, quatre mois quatorze jours de séjour ininterrompu à la colonie.